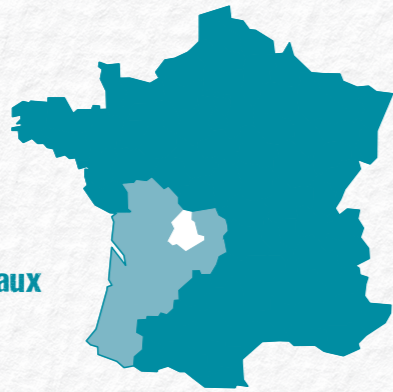


La Haute-Vienne : Fiche d'identité

- Située en région **Nouvelle-Aquitaine**
- **5 520 km² de superficie**
- **374 978 habitants**
- dont **36%** vivent dans le **pôle urbain de Limoges**
- Portée par plusieurs filières de qualité, liées aux **savoir-faire ancestraux**



Économie du département tournée vers l'avenir.

- Riche de **patrimoines divers** et de nombreux **atouts environnementaux**.
- Développement du **tourisme lié aux activités de pleine nature**.
- **Climat tempéré**, de nature océanique.
- Géologie **contrastée**.
- **Grande diversité** de milieux aquatiques.
- Réseau hydrographique **riche et dense**.

La Nauta-Vienne, pays de peschadors

- **7 000 km** de cours d'eau classés en **1^{re} catégorie** piscicole ;
- **220 km** de cours d'eau classés en **2^e catégorie** piscicole ;
- **32 plans d'eau** dont **12 lacs de barrage**, gérés par la Fédération ;
- **27 parcours** de pêche de la **carpe de nuit** ;
- **3 parcours** de pêche labellisés « **Famille** » ;
- **4 parcours** de pêche en **graciation** ;
- **20 aires** de pêche **sécurisées** ;
- **15 rampes** de mises à l'eau.



La pêche associative en Haute-Vienne, c'est...

- 1 Fédération ;
- 53 AAPPMA ;
- 15 administrateurs ;
- 8 salariés ;
- 15 100 pêcheurs adhérents en 2019.



Légende carte :

- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- Barrages :

1 Le Palais	2 Chauvan	3 Saint-Marc	4 Artige	5 Villejoubert
6 Langleret	7 Bujaleuf	8 Fleix	9 Martineix	10 Larron
11 Vassivière	(Nergout, Auphelle et Broussas)	NIVEAU	12 Saint-Pardoux	(Montimbert et Santrop)
- Parcours pêche carpe de nuit (x 27)
- Aires de pêche sécurisées (x 20)
- Mises à l'eau (x 15)
- Parcours labellisés « Famille » (x 3)
- Parcours graciation (x 4)

Le Schéma de développement du Loisir Pêche

8 objectifs stratégiques
31 objectifs opérationnels
100 fiches action

Créer un attrait touristique pour la pêche
5 objectifs opérationnels - 16 fiches action

La Haute-Vienne présente de nombreux atouts pour se révéler comme une destination phare du tourisme pêche. Mettre en place les bons outils pour renforcer et développer cette dimension touristique est la motivation majeure de cet objectif.

Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL
1 objectif opérationnel - 1 fiche action

Dans un souci d'efficacité, l'ensemble des actions mises en place par la Fédération et les AAPPMA fait l'objet d'un suivi dans le but d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche
5 objectifs opérationnels - 29 fiches action

Cet objectif permet de maintenir et de développer les différents canaux de diffusion de l'information Pêche. Il permet également d'assurer la maîtrise de notre identité associative et de nos valeurs par la diffusion d'une image positive et homogène de nos pratiques sur le territoire.

Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement
4 objectifs opérationnels - 10 fiches action

La création de contextes favorables est une nécessité dans l'objectif de sensibiliser à la pêche et à la protection des milieux aquatiques. Ainsi, cet objectif vise à améliorer l'ensemble des outils d'animation, d'éducation et de sensibilisation.

Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous
4 objectifs opérationnels - 8 fiches action

L'accès au loisir pêche est dépendant de plusieurs facteurs parmi lesquels la maîtrise des baux de pêche, l'amélioration des infrastructures d'accueil des pêcheurs sur certains sites, l'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau ou encore le développement du réseau des dépositaires.

Contextualiser la réglementation de la pêche
5 objectifs opérationnels - 10 fiches action

Simplification et adaptation des réglementations comme mots d'ordre de cet objectif : la pêche doit se pratiquer dans le respect des espèces piscicoles et en fonction de la capacité des milieux aquatiques à satisfaire les demandes halieutiques. Cet objectif permet également de développer une brigade de gardes pêche particuliers pour veiller au respect des bonnes pratiques.



OBJECTIF STRATÉGIQUE H

OBJECTIF STRATÉGIQUE G

OBJECTIF STRATÉGIQUE F

OBJECTIF STRATÉGIQUE E

OBJECTIF STRATÉGIQUE A

OBJECTIF STRATÉGIQUE B

OBJECTIF STRATÉGIQUE C

OBJECTIF STRATÉGIQUE D

Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche
2 objectifs opérationnels - 4 fiches action

Se retrouver autour d'un projet associatif commun, autour de nos valeurs est un préalable nécessaire à toute idée de cohésion et d'efficacité au sein de notre réseau. La formation, l'information, les échanges, les débats sont au cœur de cet objectif C.

Structurer et valoriser les offres de pêche
7 objectifs opérationnels - 22 fiches action

Répondre aux attentes des pêcheurs et satisfaire les différents profils de pratiquants de notre loisir dans le respect des spécificités de nos milieux aquatiques, est la ligne conductrice de cet objectif.



L'une des qualités premières de tout pêcheur est sa capacité d'adaptation dans la recherche des poissons qu'il affectionne.



Votre Fédération et son réseau d'AAPPMA doit également s'adapter pour répondre aux nombreux enjeux actuels de la pêche associative. C'est pour cela qu'elle a souhaité initier en 2017, la mise en place d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL). Riche de ses nombreuses valeurs, notre réseau doit avancer, évoluer sans renier son passé, en tenant compte de son histoire, de ses racines. Ce document vous présente la synthèse de cet important travail collaboratif qui insufflera une nouvelle dynamique pour la pêche associative en Haute-Vienne.

Au fil de l'eau, la pêche doit évoluer, notre histoire doit continuer...

Paul Duchez

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL) est la déclinaison départementale des préconisations nationales : outil politique et opérationnel pour dynamiser la pêche associative au sein des territoires.

Le SDDLPL a pour objectif de mettre en valeur et redynamiser la pêche associative locale. Ses retombées sont multiples étant donné les dimensions économiques, sociales, culturelles, éducatives, touristiques et environnementales que revêt le loisir pêche.

Le SDDLPL permet donc la valorisation et le développement du territoire dans son ensemble.

1. Recueil des données existantes

Travail engagé dès 2017, il a permis d'identifier les atouts et les faiblesses du département et de notre organisation, vis-à-vis de la pêche. Il a débouché sur un état des lieux précis.

2. Consultation des AAPPMA et des partenaires techniques et institutionnels

Réelle co-construction entre tous les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne du territoire par le biais de commissions de travail.

3. Diagnostic

Véritable outil d'évaluation du potentiel de développement de la pêche associative, il permet de définir le programme des actions identifiées comme nécessaires.

4. Le programme d'actions

Imaginé sur une période de 5 années, il se décline en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels et en fiches action. Il contient toute la stratégie départementale validée et adoptée par la FDAAPPMA 87 pour assurer le développement du loisir pêche.

5. La mise en place des actions

Priorisées et contextualisées en fonction des opportunités et des particularités du territoire.

6. Le suivi et l'évaluation

La FDAAPPMA 87 voit naître, dès l'adoption officielle du programme d'actions, une commission « SDDLPL » qui aura la responsabilité d'assurer le suivi des actions, de vérifier leur conformité à ce qui était prévu en amont et d'en mesurer l'efficacité.

31, rue Jules Noël - 87000 Limoges

05 55 06 34 77

contact@federation-peche87.com

www.federation-peche87.com

www.facebook.com/federation.peche.87

www.instagram.com/federation.peche.87

Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services - GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA87 - Jean Desmaison - Reflets d'Eau Douce

Traduction en occitan limousin : Institut d'études occitanes du Limousin - J.-F. Vignaud



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE DE LA HAUTE-VIENNE

Au fiau de l'aiga, la pescha deu chamnhar, nôstra istòria se vai contunhar...

SYNTHÈSE
MARS 2020

Le réseau associatif de la pêche en France

NOS VALEURS :

FÉDÉRER
DYNAMISME
RESPONSABILITÉ
RÉCIPROCITÉ
PASSION PÊCHE INNOVATION
INTÉGRITÉ PARTAGE QUALITÉ
ESPRIT D'ÉQUIPE
RESPECT

Il est l'un des plus importants mouvements associatifs français, avec 1,5 million de pêcheurs, 1000 salariés et 40 000 bénévoles.

Fédération Nationale de la Pêche en France

Institution représentative de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Créée en 2007 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Caractère d'un établissement d'utilité publique.

Associations Régionales et Unions de Bassins

Au nombre de 13 en France, les Associations Régionales sont fixées sur l'emprise des nouvelles régions et agissent, entre autres, dans le domaine du développement de l'attractivité de la pêche au niveau régional. Les Unions de Bassins sont quant à elles au nombre de 6 et agissent sur le volet protection des milieux aquatiques en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'Eau.

Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

94 Fédérations Départementales en France régies par le Code de l'Environnement. Elles ont pour principales missions de développer le loisir pêche et de protéger les milieux aquatiques. Elles adhèrent à la Fédération Nationale.

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Au nombre de 3 700 en France, elles représentent l'échelon local de l'organisation de la pêche associative en eau douce. Elles adhèrent aux Fédérations Départementales.

Les Pêcheurs adhérents du réseau

La France rassemble environ 1,5 million de pêcheurs. Ils adhèrent aux Associations Agréées engagées pour la préservation du milieu aquatique et la protection de la biodiversité. En effet, lorsque l'on achète sa carte de pêche, on adhère à une AAPPMA. Bien plus qu'un loisir, prendre une carte de pêche représente un véritable acte militant.